

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 26 septembre à 20 h 00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Marie-Annick MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	27
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	02
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : mardi 20 septembre 2016

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Annick MARTIN, Pascal HEUDE, Marie-Christine DANILO, Philippe MOULINAS, Cécile BOYER, Joël JAHIER, Sylvie GRIEU, Patrick DUBOIS, Ludovic BENOITS, Georges BOEFFARD, Jocelyne SOTO, Roger RICHARD, Roland LE PAGE, Pascal LE PIRONNEC, Emmanuelle DENIS, Isabelle VOLANT, Anne JOSSO, Marie-Thérèse KERDUDO, Ludovic LE NORMAND, Erwan LE BORGNE, Aurélie PIEL, Anthony JUHEL, Gérard LAUNAY, Paul PABOEUF, Régine LE VIAVANT, Jeannine MAGREX, Maxime PICARD

Procurations :

Madame Anita THOMOUX à Madame Cécile BOYER
Monsieur Jean-Pierre LE METAYER à Monsieur Paul PABOEUF

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DANILO

Délibérations publiées et affichées le : Vendredi 30 septembre 2016

2016.06.01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 juin 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le Procès-Verbal du 28 juin 2016.

2016.06.02 - Travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la Collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmentées des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...).

Pour le 1er semestre 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les charges ci-annexées pour un montant de 24 583,36 €.

Annexe : travaux en régie

2016.06.03 - Budget principal : Présentation d'une décision modificative n°2 – 2016

Il s'agit dans un premier temps de ventiler les travaux en régie sur les différentes opérations d'investissement et de réajuster le programme d'investissement au regard de l'avancement des dossiers et des résultats de marchés.

Après présentation de Monsieur Philippe Moulinas, adjoint aux finances, le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard et Le Metayer) approuve la décision modificative numéro 2 telle qu'annexée.

Annexe : Décision Modificative numéro 2 - 2016 – Budget principal

2016.06.04 - Budget camping : Présentation d'une décision modificative n°2 – 2016

Considérant les dates d'ouverture du camping pour 2016, il est proposé une décision modificative sur le chapitre 012 incluant la rémunération du personnel sur septembre. Par ailleurs, il est constaté une augmentation sensible des recettes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative numéro 2 telle qu'annexée.

Annexe : Décision Modificative numéro 2 - 2016 – Budget camping

2016.06.05 - Immobilisations : écritures de régularisation

Après avoir comparé l'inventaire de la Commune avec celui du Trésor public, il apparaît quelques écarts qu'il convient de rectifier. Pour ce faire, le Conseil municipal doit autoriser le Trésorier à intervenir sur le compte 1068 pour abonder l'amortissement, permettant de passer une écriture de débit au 1068 et de crédit au 28031.

Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire qui n'aura donc pas d'impact sur les résultats.

Le montant de la reprise s'élève à :

2009-30-030	ETUDE REPERAGE AMIANTE ET PLOMB	1 140,00 €
2013-12-141	ETUDE SOL PLATELAGE - sorti le 24/11/14	5 402,93 €
2013-18-137	APPELS DE FONDS 1 CIMETIERE - sorti le 24/11/14	9 764,16 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Trésorier à intervenir sur le compte 1068 pour abonder l'amortissement tel que décrit ci-dessus.

2016.06.06 - Produits irrécouvrables

Des impayés liés à des restes de loyers, redevances d'occupation du domaine public, et autres recettes sont proposés en non-valeur, par le Trésor public, pour une somme de 1 528,32 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en non-valeur de la somme de 1 528,32 €.

2016.06.07 - Demandes de subventions : Programme de Solidarité Territoriale 2016

Le Conseil départemental soutient les investissements communaux dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale. Le plafond annuel de travaux éligibles est de 500 000 euros. Pour la Commune de Questembert, le pourcentage de participation du Conseil départemental est de 20%, soit 100 000 euros.

Au regard de l'avancement des projets, il est proposé d'actualiser notre programmation 2016 :

– *Travaux de rénovation de la couverture de la salle janvier* : 99 725 € HT soit une subvention de 19 945 € : dossier validé en Commission permanente du Conseil départemental le 1er juillet 2016.

– *Aménagement de l'avenue de la gare* : Sont inscrits au budget 400 K€ HT pour l'aménagement du giratoire de la gare. Déduction faite de la maîtrise d'œuvre, il est proposé d'inscrire 370 K€ de travaux éligibles au titre du PST soit une subvention départementale maximale de 74 000 €.

– *Travaux d'aménagement de cheminements doux Avenue des Bruyères et Bel Air* : Sont prévues 2 tranches fermes (122 798,76 € HT) et 2 tranches conditionnelles (111 026,50 € HT). Par conséquent, en fonction de l'avancement du projet d'aménagement de l'avenue de la gare, nous solliciterons de 22 559,75 € à 46 765,05 € de subvention au titre du PST.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions sur les bases ci-dessus.

2016.06.08 - Demandes de subventions : Programme départemental pour investissement sur la voirie communale (PDIC) 2017

Il est proposé de retenir différents travaux de voirie communale issus du programme annuel. Pour rappel, la dépense subventionnable est plafonnée à 625 € HT par km de voie communale. Pour Questembert, le montant maximum des dépenses subventionnables est de 78 125 € HT, à charge pour la Commune de présenter un dossier technique. Celui-ci sera extrait du programme annuel de voirie.

La subvention sollicitée pour 2017 correspond à 20% des dépenses d'investissement sur voirie communale et rurale, plafonnée à 15 625 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil départemental dans le cadre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale (PDIC) 2017 sur les conditions ci-dessus.

2016.06.09 - Demandes de subventions : Chapelle Sainte Noyale

La chapelle Sainte Noyale, située au village de Lesnoyal, sur le territoire de Questembert, est un édifice patrimonial non protégé, datant du 18/19ème siècle.

La structure de ce bâtiment ne présente pas de d'altérations importantes, et une restauration de la structure n'est pas envisagée à court terme.

En revanche, les châssis des ouvertures extérieures, en bois vitrés, sont en mauvais état et il convient de la remplacer à l'identique.

Afin de limiter les remontées d'humidité dans le mur Sud de la chapelle, mis à l'ombre par un grand cyprès, il convient également de placer une gouttière de type angevine sur ce versant de toiture, avec descente pluviale.

La restauration du calvaire de cette chapelle, qui serait daté du 16ème siècle, est également à prévoir, notamment un rejointoiement s'impose aujourd'hui, pour remplacer les joints ciment existants, qui sont décomposés, par des joints à la chaux.

La Commune de Questembert a lancé les consultations pour faire réaliser ces travaux sur la chapelle Sainte Noyale. Le plan de financement peut être ajusté pour solliciter les subventions auprès de nos partenaires.

Plan de financement

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Remplacement menuiseries	19 470,00 €	Département (25%)	9 659,49 €
Zinguerie - gouttière	4 959,50 €	Région (15%)	5 795,69 €
Rejointement du calvaire	5 320,00 €	Commune (60%)*	23 182,77 €
Travaux VRD	8 888,45 €		
TOTAL	38 637,95 €	TOTAL	38 637,95 €

Valorisation de l'édifice auprès du public

Circuit [vélopromenade N° 21](#) passant à la Chapelle. Malgré le peu d'éléments historiques, une recherche [documentaire](#) sera effectuée et intégrée au descriptif du circuit sur les supports numériques

Création d'un QR code, positionné devant la chapelle et renvoyant vers un article dédié à la chapelle du site de l'OT.

La chapelle est valorisée via le [Géocaching](#). Un descriptif de l'édifice sera intégré à la cache pour 2017

Des greeters de l'association seront sollicités pour l'été 2017 afin d'organiser 3 à 4 visites guidées de l'édifice. Ces visites seront valorisés sur les supports de communication de l'OT à savoir le site internet, l'agenda des animations, les sets de table, les réseaux sociaux, la presse locale... (3 à 4 jours d'ouverture)

Animations :

Fête de Lesnoyal : messe, vide grenier, repas et concert (2j d'ouverture)

Concerts et expositions organisés annuellement (5 à 6 j d'ouverture)
Ouverture pendant les **Journées Européennes du Patrimoine** (2 j d'ouverture)
Animation annuelle de loisirs : concours de boules mi-sept (1j d'ouverture)
Noël : messe et crèche (10j d'ouverture)
Cérémonies religieuses : mariages, baptêmes ... (5j d'ouverture)
Par ailleurs, les aménagements (30 places de parking permanentes, points d'eau ...) permettent d'optimiser l'accueil sur le site toute l'année.
L'ensemble de ces animations portent le nombre de jours d'ouverture à 30/an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement des travaux de réhabilitation de la chapelle Sainte Noyale et du calvaire, la valorisation de l'édifice auprès du public et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

2016.06.10 - Demandes de subventions : Amendes de police

Il est proposé au Conseil municipal de présenter au titre des amendes de police les travaux de mise en sécurité du carrefour de la gare avec la réalisation du giratoire (370 K€), ainsi que l'extension du réseau de vidéosurveillance (23 417 €).

Le coût total des travaux est estimé à 393 417 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité du carrefour de la gare et l'extension du réseau de vidéosurveillance dans le cadre des amendes de police.

2016.06.11 - Demandes de subventions : Chantier « nature et patrimoine »

L'opération du chantier « nature et patrimoine » de Questembert s'inscrit dans un programme du Fonds Social Européen (F.S.E) pour la période de programmation 2014-2020.

Le chantier est en partie financé par des aides de l'État, du Conseil départemental et de l'Europe (FSE) géré par le Conseil départemental. L'État rembourse les frais de personnel des agents au travers de contrats CDDI.

Lors de la séance du 23 mai 2016, le bilan de l'année 2015 et les perspectives 2016 avaient été adoptés à l'unanimité. Considérant l'avancement des chantiers (rénovation du four à pain de Kervault), il convient aujourd'hui d'ajuster le plan de financement tel que ci-après :

DEPENSES		RESSOURCES	
ANNEE 2016			
DEPENSES DU PERSONNEL	154 905,00 €	VENTE DE FOIN	1 500,00 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 645,50 €	FSE	27 826,45 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 664,00 €	DIRECCTE	105 500,00 €
		DEPARTEMENT 56	20 600,00 €
		AUTOFINANCEMENT	37 788,05 €
Coût total de l'action	193 214,50 €		193 214,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement du chantier nature et patrimoine et autorise Madame le Maire à solliciter les financements auprès des partenaires.

2016.06.12 - Convention financière pour extension du réseau public d'électricité - ERDF

La convention porte sur l'extension du réseau public de distribution d'électricité. L'installation de consommation est située à Cleherlan. Le montant total des travaux est chiffrée à 13 887,96 € HT, le montant de la contribution à charge de la Commune s'élève à **9 999,34 € TTC**.

Cette contribution est établie à partir des tableaux de prix du barème dont dépend la zone géographique de raccord. A noter que les travaux portent sur la création de réseau basse tension souterrain raccordé au poste de distribution publique existant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'extension du réseau ERDF et autorise Madame le Maire à signer la convention sur les bases ci-dessus.

2016.06.13 - Convention de mise à disposition de personnels, des locaux et équipements de restauration collective

Par convention, la Commune de Questembert, la Commune de Lauzach, la Commune de Limerzel, Questembert Communauté et le CCAS de Questembert ont formé un groupement de commandes pour la fourniture de repas pour la restauration collective.

Dans ce cadre, il est prévu que la Ville de Questembert mette à disposition des membres du groupement de commandes, personnels, locaux ou encore matériels.

Il convient donc de formaliser par convention l'engagement des parties et notamment de déterminer un tarif. La méthode employée intègre la notion de volume (repas), de surface utilisée et de kilomètres parcourus.

Ci dessous, sont listés les besoins pour chaque membre du groupement de commandes.

	Véhicule (essence, assurance, réparation et amortissement...)	Cuisine Centrale Beau Soleil (Matériels, Fluides, Assurance, Maintenance et réparation,....)	Personnels prépa entrées et desserts	Personnels de restauration
Questembert Beausoleil	Non	Oui	Oui	Oui
Questembert Notre Dame	Oui	Oui	Oui	Oui
QC Questembert	Non	Oui	Non	Oui
QC Molac	Oui	Oui	Non	Non
QC La Vraie Croix	Oui	Oui	Non	Non
QC Berric	Oui	Oui	Non	Non
Limerzel	Oui	Oui	Oui	Non
Lauzach	Oui	Oui	Oui	Non
Foyer Logement	Oui	Oui	Non	Non

Pour la période scolaire 2016/2017, la participation maximum demandée par la Ville de Questembert aux membres du groupement de commandes se répartit comme suit :

Questembert communauté	9 434,28 €
Mairie de Lauzach (en attente de l'accord de la Mairie)	7 804,04 €
Mairie de Limerzel (en attente de l'accord de la Mairie)	6 522,17 €
CCAS - foyer logement	7 230,97 €

Cette participation a été calculée à partir des coûts 2015/2016 et sera ajustée chaque année à la date d'anniversaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention de mise à disposition de personnels, des locaux et équipements de restauration collective tels qu'elle est présentée ci-dessus.

Annexe : Projet de convention et détail du calcul

2016.06.14 - Accueil périscolaire – Tarif extérieur

Par délibération en date du 29 mars 2016, le Conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs 2016/2017 pour l'accueil périscolaire des enfants questembertois. Il convient également de fixer un tarif pour les extérieurs.

Considérant que les tarifs des questembertois n'ont pas évolué par rapport à la période 2015/2016, il est proposé au Conseil municipal de maintenir le tarif à 0,56 € le 1/4 d'heure avec un plafond mensuel à la 25ème heure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

2016.06.15 - Personnel communal : montant de la prestation repas

Il est accordé aux agents de la collectivité, dont l'indice brut est inférieur ou égal à 548 une prestation repas lorsque le déjeuner est pris au restaurant municipal.

Conformément à la circulaire ministérielle du 24 décembre 2014 et à la décision du Conseil municipal du 14 septembre 2015, qui précise à titre indicatif, le montant de la prestation repas est fixé à 1,22 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette prestation aux conditions ci-dessus.

2016.06.16 - Personnel Communal : Création d'emplois et modification du tableau des effectifs

⇐ **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

⇐ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La modification du tableau des effectifs suivante :

<i>Date d'effet</i>	<i>Création de poste- augmentation du temps de travail</i>	<i>Filière</i>	<i>Pôle/service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Suppression de poste</i>
01/09/ 16	Adjoint technique de 2ème classe 30/35ème	Technique	Restauration	Temps non complet	Adjoint technique de 2ème classe 28/35ème

⇐ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 09 mars 2016,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016.06.17 - Culture - Orchestre de Bretagne : Bilan 2016

A l'heure du bilan financier, la Commune de Muzillac est redevable de 6 434,22 € à la Commune de Questembert.

Orchestre de Bretagne – Bilan 2016					
<i>Dépenses</i>	<i>payées par</i>	<i>montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>encaissées par</i>	<i>montant</i>
Cachet Orchestre de Bretagne	Questembert	10 000,00 €	Entrées 04/03 14h30	Muzillac	210,00 €
Transport élèves	Muzillac	230,00 €	Entrées 04/03 20h30	Muzillac	3 990,00 €
Transport public	Muzillac	306,00 €	Mairie de Muzillac		3 665,79 €
Droits auteurs	Muzillac	765,57 €	Mairie de Questembert		3 665,79 €
Cathering loges et pot	Questembert	100,00 €			
Billetterie	Muzillac	130,00 €			
Total dépenses		11 531,57 €	Total des recettes		11 531,57 €

Total payé par Questembert	10 100,00 €	Total encaissé par Questembert	0,00 €
Total payé par Muzillac	1 431,57 €	Total encaissé par Muzillac	4 200,00 €
	Muzillac doit à Questembert (participation + différence)		6 434,22 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

2016.06.18 - Culture - Orchestre de Bretagne : Édition 2017

La présence de l'Orchestre de Bretagne sur les différents territoires résulte d'une politique de diffusion de la musique en prenant la forme de mini-résidences où le concert symphonique est l'une des étapes d'un parcours de découverte de l'orchestre, de ses musiciens et de ses artistes invités.

Dans le cadre de cette mini-résidence, un volet d'actions pédagogiques est proposé aux élèves des écoles primaires des Communes de Muzillac et Questembert.

Depuis la saison culturelle 2006/2007, les Communes de Muzillac et Questembert se sont associées pour accentuer la présence de l'Orchestre de Bretagne sur leurs territoires. Ce partenariat résulte d'une politique d'éducation musicale que conduisent les deux Communes.

Le Projet :

- action culturelle de l'Orchestre de Bretagne vers le jeune public : plus de 200 élèves rencontrent les musiciens de l'orchestre de Bretagne ; un accompagnement par les professeurs de musique des écoles de musique de Muzillac/Questembert est programmé en amont de ces rencontres ;
- concert commenté de l'Orchestre Symphonique de Bretagne dédié aux élèves participant à l'action ci-dessus ;
- concert symphonique de l'Orchestre Symphonique de Bretagne ouvert au public à l'Asphodèle.

Le Budget :

BUDGET 2017			
DEPENSES		RECETTES	
Cachet OSB	10 000,00 €	Entrées 14h30	50,00 €
Transport élèves	300,00 €	Entrées 20h30	3 500,00 €
Transport public	400,00 €	Participation Ville de Muzillac	4 150,00 €
Droits auteurs	800,00 €	Participation Ville de Questembert	4 150,00 €
Cathering loges et pot	200,00 €		
Billetterie	150,00 €		
TOTAL DEPENSES	11 850,00 €	TOTAL RECETTES	11 850,00 €

Afin de pouvoir encaisser les entrées de l'Orchestre de Bretagne, une régie sera créée avec la Ville de Muzillac.

Le Conseil municipal devra se prononcer sur les tarifs ci-dessous :

- Entrée prise sur place 18 €
- Entrée sur réservation 15 €
- Tarifs réduits 10 €
- Gratuité enfant de moins de 6 ans

Concert "jeune public" : gratuit pour les scolaires de Muzillac et Questembert / 5 € pour le public si la capacité d'accueil le permet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la venue de l'orchestre de Bretagne;
- approuve les tarifs ci-dessus;
- décide la création d'une régie avec la Ville de Muzillac.

2016.06.19 - Culture – Biennale du livre : Édition 2017

La première Biennale du livre jeunesse de Questembert se déroulera les 20-21 mai 2017 sous les Halles.

Monsieur Pascal Heude, adjoint à la culture, a présenté le budget prévisionnel 2017 qui permettra d'apporter un nouveau souffle à l'événement avec le soutien de Questembert Communauté, des Communes du territoire et des différents partenaires financiers.

Budget prévisionnel global Biennale 2017	2015		BP 2017
	BP	réalisé	scénario I
	9 auteurs / 65 séances		15 auteurs / 90 séances
	<i>séances scolaires autres communes</i>		37
			58
			32
<i>séances scolaires Questembert</i>		28	
Questembert Communauté - 3000 chèques-livres & séances scolaires réseau	34810	27299,6	34500
Ville de Questembert	16200	14092,48	20000
Autres communes (2 séances auteur / école)	3400	4002,4	7200
Conseil régional de Bretagne	2500	2500	7000
SOFIA (société qui gère les droits d'auteurs - subv. action culturelle)	1900	1900	7000
Collèges et lycée Questembert	320	160	0
Droit de place Libraires / éditeurs	1480	1783,6	1600

Les grands changements :

- élargissement de l'amplitude d'ouverture (samedi et dimanche) pour encourager la fréquentation familiale et dynamiser le centre-ville
- actions scolaires recentrées sur les rencontres auteurs avec une augmentation significative du nombre de séances 90 (contre 64 en 2015)
- spectacle sous les halles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la biennale du livre 2017 et autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers sur l'ensemble de l'opération « Biennale du livre jeunesse ».

2016.06.20 - Modification des statuts Communautaires portant sur la compétence tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1425-1, L. 5211-5 II, L. 5211-16, L. 5211-20 et L. 5214-16, les communes membres de Questembert Communauté sont appelées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires par délibération concordante,

Vu les statuts de la Communauté de Communes (derniers en vigueur au 5 février 2016 relatif à la compétence enfance jeunesse pour les ALSH 2-11 ans et autre modification au 9 juillet 2015 relative au changement de nom applicable au 1^{er} septembre 2015) ;

Considérant la Loi NOTRe (art. 68) portant sur la compétence tourisme qui devient une compétence obligatoire,

Considérant le souhait de développer une politique touristique communautaire,

Madame le Maire a rappelé que la compétence tourisme communautaire était une compétence optionnelle intitulée comme suit :

« II – Compétences optionnelles

...

6- tourisme : aménagement, promotion, information et accueil par le biais de l'office du tourisme intercommunal et le pays d'accueil touristique de Vannes Lanvaux. La signalétique touristique est de la compétence communautaire. ...»

Sur sa proposition, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de cette compétence de la manière suivante :

I- Compétences obligatoires

5- Tourisme : promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 27 juin 2016 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- demande à M. le Préfet du Morbihan, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la modification des statuts de Questembert Communauté qui entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2016.

2016.06.21 - Permis d'aménager : création de nom de rues

Trois permis d'aménager ont été accordés, l'un au village de Bocquignac avec 14 lots, un second avenue de la gare avec 8 lots et enfin la 3^{ème} tranche de l'orée du bois avec 20 lots.

Il convient dès à présent de procéder à la dénomination des rues.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide

- "Rue des Loriots" pour le lotissement avenue de la gare
- "Rue du Polino" pour le lotissement situé à Bocquignac.
- "Rue des avocettes" et "rue des sarcelles" pour l'Orée du Bois 3.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a délibéré sur ces propositions.

Annexe : Plan des lotissements

2016.06.22 - Convention de servitude ERDF - parcelle XB 337

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle XB 337 à Kerjumais afin d'y installer une canalisation souterraine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec ERDF sur ces bases.

2016.06.23 - Comités consultatifs – fusion des comités "Restauration scolaire" et "Ecoles, Périscolaire et vie citoyenne des enfants"

Une commission "menus" rassemblant la totalité des signataires du marché "Restauration Scolaire" se réunit chaque trimestre pour traiter des points afférents aux menus.

Le comité consultatif "Restauration Scolaire" aborde des points relevant de la commission menus et du comité "Ecoles, Périscolaire et vie citoyenne des enfants".

Afin d'éviter de traiter les sujets deux fois, il est proposé de rassembler les comités consultatifs "Ecole Périscolaire et vie citoyenne des enfants" et "Restauration Scolaire" en un seul : "Ecoles, Périscolaire et vie citoyenne des enfants-Restauration Scolaire". Certaines personnes sont déjà membres des deux comités. Les deux réunis se composeraient de 7 élus et 9 extra-municipaux.

Écoles, périscolaire et vie citoyenne des enfants – Restauration Scolaire	
Élus	Extra municipaux
Cécile BOYER	Nathalie GUILLO
Erwan LE BORGNE	Valérie JEHANNO
Isabelle VOLANT	Ghislaine COUEDEL
Sylvie GRIEU	Alain SALLENAVE
Anthony JUHEL	Laure BOULAY
Aurélie PIEL	Marie GUILLARD
Gérard LAUNAY	Helia ALLION
	Isabelle IGER
	Élodie JOURDAINE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fusion des deux comités telle que présenté ci-dessus.

Informations

2016.06.24 - Présentation du bilan financier de l'opération de réhabilitation de l'hostellerie du Guénégo

L'opération étant achevée et considérant que l'ensemble des financements ont été versés à la Commune, le bilan financier de la réhabilitation de l'Hostellerie Guénégo est présenté au Conseil Municipal pour information.

DEPENSES TTC	RECETTES
- Maîtrise d'œuvre : 80 741,66 € - Travaux : 631 479,34 € - Contrôles techniques / SPS : 22 997,07 € - Travaux en régie : 4 303,80 € - Divers : 6 318,20 €	- Réserve parlementaire : 25 000 € - FCTVA : 118 966,52 € - Conseil régional : 55 714,95 € - Conseil départemental : 90 234 € - Dons via la Fondation du patrimoine : 5 849,88 € - Autofinancement de la Commune : 450 047,72 €
745 840,07 €	745 840,07 €

Le Conseil municipal en prend acte.

2016.06.25 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie – Commande publique

Résultats de mise en concurrence

Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : Resultats mises en concurrence – septembre 2016

2016.06.26 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie – déclaration d'intention d'aliéner

La liste des déclarations d'aliéner est jointe en annexe et aucune préemption n'a été exercée.

Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : liste des déclarations d'intention d'aliéner

2016.06.27 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – présentation du PADD au conseillers municipaux et au public

Plusieurs dates ont été fixées par Questembert Communauté pour la présentation du PADD.

Réunions ouvertes à tous les conseillers du territoire, chacun peut choisir en fonction de ses disponibilités :

- mardi 11 octobre 2016 à 20h à l'Asphodèle à Questembert
- mercredi 12 octobre 2016 à 20h au Palis Bleu à Malansac

Réunions publiques :

- lundi 17 octobre 2016 à 20h au Palis Bleu à Malansac
- mardi 18 octobre 2016 à 20h à l'Asphodèle à Questembert

Ensuite, le PADD sera débattu au sein de chaque conseil municipal puis en conseil communautaire.

Le Conseil municipal en prend acte.

2016.06.28 Questions orales et informations

Monsieur Georges Boëffard, conseiller municipal en charge du dossier de l'école, a fait un point sur l'avancement du dossier. Il a rappelé les grandes étapes de l'étude de faisabilité et a annoncé le planning de la phase opérationnelle avec des ateliers participatifs.

Il a également rappelé qu'avait été validé lors du conseil municipal du 10 mai 2016, le principe de la construction d'une école maternelle neuve sur la parcelle terrain d'honneur-terrain stabilisé et la réhabilitation du groupe scolaire Beau Soleil et école élémentaire, suivant une organisation fonctionnelle des espaces et un programme surfacique.

L'étude complémentaire commandée à EADM a permis de valider le principe d'implantation de l'école maternelle sur le terrain stabilisé permettant ainsi de conserver une réserve foncière urbanisable, de rapprocher l'entrée des deux écoles et de faciliter les liaisons douces. En contre partie, il faudra travailler pour pallier au manque d'espaces sportifs. Plusieurs pistes sont à l'étude.

Monsieur Gérard Launay précise que ce dossier fait consensus auprès de l'ensemble des élus toutefois il regrette qu'en tant que conseiller représentant la minorité, il n'est pas été intégré au COPIL fixant la construction de l'école maternelle sur le terrain stabilisé plutôt que sur le stade d'honneur. Il précise que cette décision n'est pas sans conséquences sur le sport, l'ALSH et l'école.

Madame Sylvie Grieu, adjointe aux commerces, souhaite apporter une précision suite à la publication de la tribune de la minorité dans le dernier bulletin relatif à une réunion rassemblant les acteurs économiques du territoire sur la thématique du développement touristique. Il est sous entendu dans cette tribune que seuls les acteurs Questembertois étaient invités. **Madame Grieu** précise que chaque maire avait reçu une invitation. Elle ajoute également avoir été surprise que ni les membres de la minorité ni le conseiller régional n'avaient participé à cette réunion annoncée sur le panneau lumineux et dans le bulletin municipal.

Madame le Maire interroge Monsieur Maxime Picard, conseiller régional, sur la suppression de certains arrêts à la gare de Questembert. **Monsieur Maxime Picard**, explique qu'il a eu plusieurs rencontres avec Monsieur Gérard Lahellec, vice-président de la région en charge des transports et Madame Florence Parly, directrice générale de la SNCF. Il précise qu'on ne peut que constater qu'il y a des manques et notamment le soir. Il ajoute que cependant des ajustements seront possibles. Une réunion est prévue à Questembert Communauté avec les représentants de la région, de la SNCF, des élus du territoire et des usagers.

Monsieur Paul Paboeuf souhaite avoir des précisions sur plusieurs points :

- la présentation du compte-rendu sur les bilans d'activité de la Communauté de communes,
- la présentation du bilan social de la Commune,
- le recrutement du Directeur Général des Services,
- l'accueil des réfugiés.

Concernant le premier point, **Madame le Maire** précise que les comptes rendus des bilans d'activité de Questembert Communauté seront présentés en novembre.

Pour l'accueil des réfugiés, **Madame le Maire** rappelle qu'il y a un an, un logement avait été réservé pour l'accueil d'une famille et que la solidarité des Questembertois avait permis de l'aménager. Force est de constater que malgré plusieurs appels au service à la préfecture en charge de l'accueil des réfugiés, aucune proposition n'a été faite à la Commune de Questembert. Le logement a donc été mis à la disposition d'une personne travaillant sur la Commune et n'ayant pas d'hébergement.

Sur le point relatif au bilan social de la Commune, **Monsieur Philippe Moulinas**, adjoint en charge du personnel, précise que la présentation au Conseil Municipal n'est pas obligatoire. Seuls le Centre de Gestion et la Préfecture en sont destinataires et qu'il doit être tenu à disposition de tout agent qui en ferait la demande. Pour autant, il ne voit pas d'inconvénients à en présenter une synthèse lors d'une prochaine séance.

Concernant le recrutement du Directeur Général des Services, deux candidats ont été reçus en entretien début juillet mais aucun n'a été retenu. Une nouvelle annonce a été publiée et deux autres postulants seront reçus dans les jours prochains.